

# RÈGLEMENT SPORTIF DÉPARTEMENTAL DES CHAMPIONNATS ET COUPES ADULTES DE VOLLEY-BALL 77

## Sommaire

|                                                                            |           |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Chapitre 1 : <a href="#">Préambule</a>                                     | <b>2</b>  |
| Chapitre 2 : <a href="#">Organisation des compétitions départementales</a> | <b>3</b>  |
| Chapitre 3 : <a href="#">Le jeu</a>                                        | <b>6</b>  |
| Chapitre 4 : <a href="#">Réclamations et sanctions</a>                     | <b>10</b> |
| Annexe                                                                     | <b>12</b> |

## Chapitre 1 : Préambule

Conformément à l'article 22 du règlement intérieur du Comité Départemental UFOLEP de Seine-et-Marne, la Commission Technique Départementale de Volley-ball (CTD) est habilitée pour instruire toutes les questions relatives à l'activité « volley-ball » dans le département.

Ce règlement est applicable à toutes les compétitions organisées par la CTD. La CTD se réserve le droit de prendre, en cours de saison, toute décision pour les cas non prévus par ce règlement.

Dans tout ce document, le terme « un **Joueur** », et autres expressions équivalentes, sont à lire comme « une joueuse » ou « un **Joueur** ».

Les cas non prévus dans ce règlement sont à considérer comme « interdits » et seront étudiés par la CTD au cas par cas.

Ce règlement est disponible et en téléchargement libre sur les sites internet de la CTD et du Comité Départemental UFOLEP de Seine-et-Marne (voir annexe 2).

## Chapitre 2 : Organisation des compétitions départementales

### Introduction

- Chaque club doit obligatoirement être affilié avant le premier match.
- Chaque club peut présenter une ou plusieurs équipes.
- Toute équipe doit obligatoirement être composée d'au moins 6 **Joueurs** pour pouvoir s'inscrire.
- La cotisation pour les « droits divers » est demandée pour chaque équipe et non par club. Ces droits sont utilisés pour la partie conviviale à l'occasion des réunions de début et de fin d'année.
- Les licences doivent impérativement être homologuées pour le premier match.
- Chaque licence doit porter la photo du **Joueur** et le niveau dans lequel le **Joueur** évolue.
- Un trombinoscope de chaque équipe avec la totalité des licences munies des photos doit parvenir avant le 16 novembre de l'année en cours au responsable du championnat (voir Annexe 1). Les trombinoscopes pourront être diffusés à toutes les équipes mais ne seront pas publiés sur internet sans accord préalable des **Joueurs**. Ce trombinoscope devra être actualisé à chaque nouvelle affiliation durant la saison.
- Pour les play-offs et la phase finale de la coupe, une liste (Nom, Prénom, Niveau de jeu, Numéro de licence) devra être constituée et adressée à la commission pendant la période sans rencontre entre les deux phases du championnat. Les **Joueurs** de cette liste devront avoir disputé tout ou partie de la première phase du championnat ou de la coupe, avec un minimum de 3 matchs. Seuls les **Joueurs** de cette liste seront habilités à jouer les matchs suivants.

Ces listes seront diffusées à toutes les équipes qui devront veiller à la conformité de la composition des équipes au moment de renseigner les feuilles de match.

### Championnat

- ❖ 4 niveaux masculins ou mixtes : Excellence, Promo d'Excellence, Honneur et Promo d'Honneur. Chaque niveau est composé en principe d'une poule de 9 équipes.
- ❖ 1 niveau féminin si possible.

### Organisation du Championnat

- ❖ Première partie : pendant les 18 premières semaines, chaque équipe rencontre toutes les autres en matches aller-retour. A l'issue de cette phase, les équipes sont donc classées de 1 à N :
  - La première équipe monte dans la division supérieure.
  - La dernière équipe descend en poule inférieure.

- ❖ Deuxième partie :

Les équipes 1 à 6 disputent les play-offs pour tenter la montée en poule supérieure, ou le titre en excellence, sur une période de 3 semaines :

- o 1ère semaine : rencontres des équipes 3-6 et 4-5
- o 2ème semaine : rencontres des équipes 1-vainqueur 4/5 et 2-vainqueur 3/6
- o 3ème semaine : les deux vainqueurs de la semaine précédente se rencontrent pour déterminer le champion départemental de la poule qui monte en division supérieure (sauf si c'est le premier de la 1<sup>ère</sup> partie de la saison, dans ce cas c'est le finaliste qui monte en division supérieure)

Les équipes 8 à 9 disputent les play-downs : le perdant descend en poule inférieure.

- ❖ Décompte des points
  - o match gagné (3/0 ou 3/1 ou 3/2) = 3 points
  - o match perdu en 5 sets (2/3) = 2 points
  - o match perdu en 4 ou 3 sets (1/3 ou 0/3) = 1 point
  - o match forfait = 0 point

## Coupes

- ❖ 3 coupes masculines ou mixtes : Principale, Super-Consolante et Consolante.
- ❖ 1 coupe féminine

## Organisation des Coupes

- ❖ La coupe s'organise sur 5 semaines en trois poules : principale, super-consolante et consolante.
- ❖ 1er tour dit tour de brassage : les équipes d'Excellence en sont exemptées et sont directement qualifiées pour le deuxième tour de brassage. Les vainqueurs sont qualifiés pour le deuxième tour de brassage. Les perdants sont reversés en Consolante.
- ❖ Toutes les équipes forfaits lors de ce premier tour seront exclues de la Coupe.
- ❖ 2<sup>ème</sup> tour de brassage : les vainqueurs vont en ¼ de finale de la Principale, les perdants en ¼ de finale de la Super-Consolante.
- ❖ Pour tous les tours, les adversaires sont désignés par tirage au sort.
- ❖ En cas de rencontre entre 2 équipes de niveau différent, il est appliqué un système de handicap. Pour chaque niveau de différence, l'équipe de poule supérieure part à -2 à chaque set et à -1 pour le set décisif.

## Chapitre 3 : Le jeu

Le règlement appliqué pour les matchs UFOLEP est celui de la FIVB amendé des points spécifiques suivants adoptés par la CTD.

Dans tous les cas, les **Joueurs** doivent respecter les arbitres et leurs adversaires.

### Les correspondants :

La commission technique doit disposer de deux relais fiables pour chaque équipe, à savoir, le **Capitaine** et le **Responsable**.

Ces deux rôles peuvent être tenus par une seule personne, ou deux différentes, mais restent distincts. Les capitaines et responsables ne peuvent pas être les mêmes pour des équipes différentes.

- ❖ Le **Capitaine** d'équipe est responsable de la bonne tenue sportive de la rencontre. Il accueille les adversaires, renseigne la feuille de match après avoir vérifié les licences (s'assure de la validité des renseignements portés sur ce document), il est le SEUL interlocuteur de l'arbitre pendant la rencontre. Le **Capitaine** signe la feuille de match, renseigne les icônes du fair-play et pose le cas échéant un recours disciplinaire auprès de la commission.
- ❖ Le **Responsable** d'équipe (ou contact), est garant de la bonne tenue administrative de la rencontre.
  - o Il est le SEUL interlocuteur des membres de la commission technique. Il informe le responsable de commission qui gère sa poule de la montée éventuelle d'un **Joueur** de poule inférieure, d'un report et de ses modalités, prend la feuille de match en fin de rencontre, communique le résultat brut au plus vite (sms, mail, etc...), envoie la feuille de match avant le mardi qui suit la semaine où a eu lieu le match.
  - o Il est l'unique référent pour les adversaires : Il prend contact avec l'équipe adverse afin de s'assurer des dates et heures de match grâce au listing et est garant de la conformité de l'équipe qu'il présente pour les différentes rencontres.
- ❖ Le **Président** du club est garant de la distribution et de la bonne tenue des deux rôles précédents par équipe engagée. Toute modification afférant à ces deux rôles doit être signalée sans délai à la commission. Il doit être particulièrement vigilant pour le bon fonctionnement des nouvelles équipes.

### Les horaires :

- ❖ La présence du **Responsable** de l'équipe qui reçoit (ou d'un représentant) est obligatoire au gymnase 30 minutes avant l'heure de début de match.
- ❖ Le coup d'envoi des matchs est donné à l'heure indiquée sur le listing général des clubs.
- ❖ Si une équipe présente moins de 4 **Joueurs**, un délai de 15 minutes est accordé. Au-delà, l'équipe est forfait.
- ❖ Une équipe de 4 **Joueurs** peut néanmoins intégrer un ou plusieurs **Joueurs** supplémentaires dès le premier arrêt de jeu.

#### L'arbitrage :

L'équipe qui reçoit est chargée de l'arbitrage, sauf accord entre les deux équipes ou décision de la C.T.D d'imposer un arbitrage neutre.

L'arbitre doit être titulaire d'une licence UFOLEP homologuée pour la saison en cours.

#### Composition des équipes :

- ❖ Les équipes peuvent être mixtes. Cependant, toute équipe dans laquelle au moins un masculin évolue est considérée comme équipe masculine.
- ❖ Les matchs disputés à 4 ou 5 **Joueurs** sont tolérés dans la limite de 3 matchs dans l'année. Tout match supplémentaire est perdu.
- ❖ Tout **Joueur** évoluant dans un niveau supérieur ne peut, en aucun cas, jouer dans le niveau inférieur.
- ❖ Tout **Joueur** d'un niveau inférieur souhaitant jouer dans un niveau supérieur doit en avertir la commission, avant la rencontre, par l'intermédiaire de son responsable d'équipe.
  - o S'il joue 3 matchs en niveau supérieur pendant la première phase de championnat, sa montée est alors définitive.
  - o En revanche, toute montée ou brassage d'équipes jouant dans le même niveau est interdite pendant la phase des play-offs et pour les phases finales de la coupe (½ finale et finale).

#### Aménagements du règlement :

- ❖ Le libéro : chaque équipe peut présenter un libéro pour le match si elle comporte au moins 7 **Joueurs**. Celui-ci doit pouvoir être identifié. A l'Ufolep, le libéro peut être différent à chaque set. Le **Capitaine** de l'équipe doit en informer l'arbitre.
- ❖ Le comptage des points :

- o Pour gagner un set, excepté le cinquième, il faut que l'équipe arrive la première à 25 points avec un écart minimum de 2 points.
- o En cas d'égalité à 26/26, le premier arrivé à 27 remporte le set.
- o En cas d'égalité à 2 sets partout, un set décisif est joué en 15 points avec un écart minimum de 2 points.

❖ Les temps morts :

- o Dans les 4 premiers sets, 2 temps morts technique à 8 et 16 points, plus 1 temps mort possible par équipe.
- o Au 5ème set, pas de temps mort technique, mais 2 temps morts possibles par équipe et changement de côté à 8 points.

Le report des matchs pour les poules mixtes :

Un calendrier de rencontres est établi en début de saison. Celui-ci doit être impérativement respecté.

- ❖ En cas de force majeure (indisponibilité de salle, intempéries...), une équipe peut demander un report et en informer la commission. Charge à cette équipe de faire en sorte que le match ait lieu. Si le match n'est finalement pas joué, elle se verra attribuer match perdu sans toutefois être forfait.
- ❖ L'avancement des matchs est toujours possible sous réserve d'entente bilatérale.

Le report des matchs pour les Féminines:

Le calendrier des rencontres établi en début de saison donne des dates indicatives. Par contre, la totalité des matchs « Aller » devra être jouée avant le 1er mars et la totalité des matchs « Retour » devra être jouée avant le 15 juin.

Triangulaires :

- ❖ La première équipe tirée au sort reçoit les deux autres. C'est l'équipe A. Les deux autres équipes sont B et C.
- ❖ L'ordre des matchs est le suivant :
  - o Match 1 : A contre B, arbitrage C
  - o Match 2 : C contre vaincu du match 1, arbitrage vainqueur du match 1
  - o Match 3: C contre vainqueur du match 1, arbitrage vaincu du match 1
- ❖ Les rencontres s'effectuent en deux sets gagnants selon le règlement habituel suivi d'un set décisif en cas d'égalité à un set partout.

La feuille de match :

- ❖ Différente selon chaque niveau, mais aussi pour la coupe et les play-offs, elle est à télécharger sur le site.
- ❖ Les **Capitaines** d'équipe et l'arbitre sont tenus de renseigner avec soin la feuille de match : aller ou retour, date, lieu, score, fair-play, problèmes éventuellement rencontrés. Cette feuille doit être signée par les capitaines et arbitres.
- ❖ Bien vérifier la liste des **Joueurs** présents et ne pas omettre de rayer les absents.
- ❖ La feuille de match doit parvenir avant le mardi qui suit la semaine de rencontres. Elle est envoyée par le **Responsable** de l'équipe qui reçoit.
- ❖ L'envoi par mail des résultats permet une communication plus rapide. Il ne dispense du courrier papier que si la feuille de match scannée est en pièce jointe.
- ❖ Lors de l'envoi par mail de la feuille de match scannée, le fichier (.jpg ou .pdf) doit être renseigné pour éviter l'enregistrement de fichiers identiques par les correspondants de poules (par exemple le fichier peut être du type poule-nom club-n°match: EX-NEMOURS1-A1)

## Chapitre 4 : Réclamations et sanctions

### Réclamations et litiges :

Les litiges et réclamations sont réglés, en première instance, par la CTD.

Toute réclamation non mentionnée sur la feuille de match ne sera ni étudiée, ni prise en compte par la commission.

Toute réclamation devra être remplie clairement dans le cadre réservé à cet effet sur la feuille de match et contresignée par les deux **Capitaines**.

Le résultat du match sera validé mais pourra être modifié suite à la décision de la CTD.

Des explications complémentaires pourront être envoyées par les équipes par courrier ou par mail, à la même adresse et dans le même délai que la feuille de match ; elles ne seront prises en compte que si, sur la feuille de match, une réclamation a été portée.

Tous les courriers arrivant hors délai seront considérés comme nuls.

Des précisions, à fournir dans les 48 heures, pourront être demandées aux équipes. Toutes les précisions apportées par l'équipe mise en cause arrivant hors délai (48 heures après la demande de la CTD) seront considérées comme nulles.

### Les sanctions :

Elles peuvent être de deux natures :

- ❖ Administratives : Envoi de feuilles de match, trombinoscopes, problèmes de licences, report de match....seront sanctionnés par des matchs perdus ou l'attribution de points de pénalité dans le classement des équipes.
  - o La non transmission d'une feuille de match peut entraîner la perte du match par l'équipe fautive par 3 sets à 0.
  - o Une feuille de match mal renseignée peut entraîner une pénalité d'un point au classement général aux dépens de chacune des deux équipes.
  - o Un report de match doit être envoyé par l'équipe demandeuse, avant la date du match prévue, au plus tard la veille. Passé ce délai, L'équipe fautive perd le match par 3 à 0.
  - o Toute équipe ne respectant pas les conditions d'affiliation, de licence ou de participation de ses **Joueurs** à un match perd le match par forfait.
  - o Non réception du trombinoscope à la date butée entraîne une pénalité d'un point au classement général aux dépens de l'équipe fautive
  - o Etc.

- ❖ Sportives : Toute conduite anti sportive à l'encontre de l'arbitre ou d'un **Joueur**, injure, agression pendant le match ou sur lieu de la compétition pourront faire l'objet de convocation du **Joueur** mis en cause et de son **Capitaine**, avec présentation à la commission de discipline de première instance de l'Ufolep.

La CTD préviendra le Comité Départemental UFOLEP des sanctions prises dans le respect du règlement disciplinaire départemental.

## Annexe

### Affiliation / Licences

- ❖ Pour licencier un **Joueur**, il faut :
  - o compléter un bulletin individuel d'adhésion (rempli, daté et signé par l'adhérent)
  - o fournir un certificat médical de moins d'un an mentionnant la non contre-indication à la pratique du volley-ball en compétition
  - o joindre un bon de commande accompagné du règlement à l'ordre de l'UFOLEP 77.